



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 26 avril 2022

PREAVIS N° 17/2022
concernant le rapport de gestion
de la Municipalité année 2021

Responsable :

la Municipalité

Commission chargée de l'étude
de ce préavis :

Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2021.

AVANT-PROPOS

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

TABLE DES MATIERES

1.1	RÉSUMÉ	3
1.2	ORGANISATION	4
1.3	PERSONNEL COMMUNAL	8
1.3.1	MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS.....	8
1.3.2	PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE).....	8
1.3.3	SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNALE – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)	8
1.3.4	CENTRE DE TRI	8
1.3.5	SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	9
1.3.6	ENTRETIEN DU TEMPLE	9
1.3.7	AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE.....	9
1.3.8	EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2021.....	9
1.3.9	ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL.....	9
1.3.10	SERVICE D'ARCHIVES	9
1.4	GESTION DES ASSURANCES	10
1.5	LPP – CAISSE DE RETRAITE	10
1.6	SALAIRES	10
1.7	SPORTS	10
1.8	TRANSPORTS PUBLICS	11
1.8.1	CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT	11
1.8.2	DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ.....	11
1.9	INFORMATIQUE	11
1.10	SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)	11
1.11	MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS	11
1.12	AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)	12
1.13	NATURALISATIONS – BOURGEOISIES	12
1.14	STATISTIQUE COMMUNALE	13
2.1	GÉNÉRALITÉS	14
2.2	BOURSE COMMUNALE	15
3.1	TERRAINS ET DOMAINES	16
3.2	FORÊTS COMMUNALES	16
3.2.1	EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE.....	16
3.2.2	PÂTURAGES.....	18
3.2.3	PARC JURA VAUDOIS (PRNV)	18
3.2.4	BOIS DE CHÊNES.....	19
3.5	BÂTIMENTS	20
3.5.0	BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	20
3.5.1	ANCIENNE POSTE	21
3.5.3	AUBERGE	22
3.5.5	D'UNE FONTAINE À L'AUTRE	22
3.5.6	COLLÈGES	22
3.5.7	BOUCHERIE	23
3.5.8	EGLISE.....	23
3.5.9	LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER.....	23
3.5.10	LE PAVILLON	24

3.5.11	« SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10	24
3.5.12	SDIS, CASERNE DES POMPIERS.....	24
3.5.13	LA CHÈVRERIE.....	24
4.1	CONSTRUCTIONS PRIVEES	26
4.1.1	RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS.....	26
4.1.3	PERMIS DE CONSTRUIRE	26
4.2.2	CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES.....	26
4.3	ROUTES ET RESEAU ROUTIER.....	27
4.3.1	VOIRIE	27
4.4	CIMETIÈRE	27
4.5	TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	27
4.6	EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU).....	28
4.7	COURS D’EAU	29
5.1	AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS).....	30
5.1.1	RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	33
5.1.2	ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE	33
5.2.3	PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE).....	33
5.5	RAT (RÉSEAU D’ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE	34
5.8	CULTE	34
6.1	POLICE CANTONALE – SIR	35
6.1.1	CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE	35
6.5	DÉFENSE INCENDIE	35
6.5.1	SDIS NYON-DÔLE	35
6.5.3	DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER.....	36
6.6	ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION.....	36
7.1	SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE	38
8.1	EAUX	39
8.2	CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÂD SA.....	40
9.1	ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER.....	42
9.2	RÉGION DE NYON	44
9.3	SOCIÉTÉS LOCALES.....	45
10.	RELATIONS AVEC LA POPULATION.....	45
11.	COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D’ENGAGER DES DÉPENSES	45
	DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES.....	45
12.	AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L’ACQUISITION OU L’ALIÉNATION D’IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—	45
13.	CONCLUSION	46
14	ANNEXE	47

1. ADMINISTRATION



1.1 RÉSUMÉ

Malgré la crise COVID-19, le personnel administratif s'est engagé pleinement afin de traverser cette période compliquée, et malgré certains reports, la commune a continué à bien fonctionner et à offrir à sa population un cadre de vie agréable.

Plusieurs actions ont été menées afin de rester présents pour chacun, comme par exemple la Fête Nationale ainsi que le Noël des aînés. Quelques adaptations ont été faites afin de pouvoir répondre aux règles sanitaires en vigueur ces jours-là.

En mars 2021, les élections communales ont eu lieu. Madame Florence Sage, Syndique, et Monsieur Georges Richard, vice-Syndic du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, ne se sont pas représentés.

Deux listes ont été déposées :

- Liste N° 1 « Agir ensemble » avec Madame Evelyne Roth, Monsieur Pascal Colombo, Monsieur André Darmon, Monsieur Gérald Girardet et Monsieur Jean Zucchello
- Liste N° 2 « Un peu de changement » avec Monsieur Nicolas Bolay

La liste N° 1 est passée au premier tour en date du 28 mars.

Un seul candidat au sein de cette liste s'est proposé pour la syndication : Monsieur André Darmon ; il a donc été élu tacitement par la Municipalité en date du 6 avril 2021.

Pour le Conseil communal, le 1^{er} tour n'a pas suffi, un second tour a été organisé pour l'élection des suppléants.

Outre la gestion courante des affaires communales, de nombreux préavis ont été présentés et acceptés par l'organe législatif.

La liste complète des préavis est détaillée en pages 6 et 7.

Pour les 6 derniers mois de la législature 2016-2021, la Municipalité a tenu 25 séances, dites ordinaires, représentant 83,15 heures. Pour la nouvelle législature, la Municipalité a tenu 26 séances ordinaires, représentant 81,30 heures, durant lesquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans la limite des compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire municipale et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 490 (272/218) pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible par chaque membre de l'exécutif.

Organisation de la Municipalité en 2021 (01.01.2021 – 30.6.2021)

Florence SAGE FSA 079 229 26 66	André DARMON ADA 079 179 99 18	Georges RICHARD GRI 079 551 18 90	Jean ZUCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
Georges RICHARD GRI	Gérald GIRARDET GGI	Jean ZUCHELLO JZU	Florence SAGE FSA	André DARMON ADA
<u>Administration Générale</u> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique <u>AISGE</u> CODIR <u>Clinique dentaire</u> <u>Transports publics</u> NSTCM <u>RAT</u> <u>Police</u> <u>Affaires sociales</u> OMSV - AVASAD Hôpital GHOL ARAS ORP	<u>Routes</u> <u>Forêts</u> Parc Jura Vaudois La Colline <u>Cours d'eau</u> <u>Terrains hors commune</u> Chalets d'alpage Pâturages <u>PCI communale</u> ORPC + PCI Communale <u>APEC : CI</u> <u>Concept énergétique et environnement</u>	<u>Domaines-Urbanisme</u> Terrains propriétés de la commune PGA - PPA Parcs et terrains de sport, Cimetière <u>Gestion déchets</u> <u>Bois de Chênes</u> <u>Conseil Régional</u> <u>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</u> <u>APEC : CI</u> <u>Activités sociales locales</u> <u>Paroisse</u> <u>Genolier-Info</u>	<u>Finances</u> Budget et Comptes annuels Emprunts et financements <u>Eaux-égouts</u> Réseau EU/EC <u>Eau sous pression</u> Réseau d'eau Lien avec Fontainier Réservoirs communaux SAPAN : AG SANE : AG SIDEMO : CODIR <u>Délégation Feu</u> <u>Genolier CàD SA</u> Conseil d'administration Gestion administrative	<u>Bâtiments communaux</u> Entretien et aménagements Nouveaux projets Relations avec la régie <u>Constructions privées</u> Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal <u>La Chèvrerie</u> <u>AISGE</u> CODIR <u>La Colline</u> Président du CI

Organisation de la Municipalité dès le 1^{er} juillet 2021

André DARMON ADA 079 179 99 18	Evelyne ROTH ERO 079 590 41 02	Pascal COLOMBO PCO 079 696 96 71	Jean ZUCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante
Jean ZUCHELLO JZU	Gérald GIRARDET GGI	André DARMON ADA	Pascal COLOMBO PCO	Evelyne ROTH ERO
<p><u>Administration Générale - Police</u> Personnel - Juridique Intérêts généraux</p> <p><u>Forêts - La Colline</u> Membre du CODIR Parc Jura Vaudois Fond. B. de Chênes</p> <p><u>PC</u> ORPC - PC commune</p> <p><u>Cours d'eau</u></p> <p><u>Routes et Terrains hors commune</u> Voirie - Pâturages Chalets d'alpage</p> <p><u>APEC</u> Membre CI</p> <p><u>AISGE</u> Membre CI</p> <p><u>Energie et environnement</u></p>	<p><u>AISGE</u> Transports scolaires Membre CODIR</p> <p><u>Clinique dentaire</u> Membre CI</p> <p><u>RAT</u> Membre CI</p> <p><u>Affaires sociales</u> AVASAD – ORP - ARAS Hôpital GHOL</p> <p><u>Communication Genolier-Info</u></p> <p><u>Forêts - La Colline</u> Membre CI</p> <p><u>Activités sociales locales – Paroisse</u></p> <p><u>Genolier CàD SA</u> Membre CA</p>	<p><u>Domaines</u> PGA - Parcs et terrains de sport, Cimetière Terrains agricoles</p> <p><u>Eaux-égouts</u> Réseau EU / EC APEC : Membre CI</p> <p><u>Gestion déchets et Centre de tri</u> SADEC : AG</p> <p><u>Conseil Régional</u> Membre CI</p> <p><u>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</u> Membre CI</p> <p><u>NStCM</u> Membre CA</p> <p><u>ACP</u> Président CI</p>	<p><u>Bourse - Finances</u> Budgets et Comptes annuels - Emprunts et financements</p> <p><u>Eau sous pression</u> Réseau d'eau Lien avec Fontainier Réservoirs communaux SAPAN : AG SANE : AG SIDEMO : CODIR</p> <p><u>Délégation Feu</u></p> <p><u>Genolier CàD SA</u> Vice-président CA Gestion administr.</p> <p><u>Forêts - La Colline</u> Membre CODIR</p>	<p><u>Bâtiments communaux</u> Entretien / Projets Contact avec Régie</p> <p><u>Constructions privées</u> Règlement des constructions - STI</p> <p><u>La Chèvrerie</u> Ventes DDP</p> <p><u>AISGE</u> Membre CODIR</p> <p><u>Forêts - La Colline</u> Président CI</p> <p><u>ACP</u> Membre CI</p>

Abréviations courantes : liste non exhaustive

ACP : association du hangar à plaquettes de Trélex
 ARAS : agence régionale d'assurances sociales
 CA : conseil d'administration
 CODIR : comité de direction
 EU/EC : eaux usées/ eaux claires
 PAC Bois de Chênes : plan d'aménagement cantonal
 PDCom : plan directeur communal
 PGA : plan général d'affectation
 PPA : plan partiel d'affectation
 SANE : syndicat d'arrosage
 STI : service technique intercommunal

APEC : STEP régionale à Gland
 BH : borne hydrante
 CI : conseil intercommunal
 ESP : eau sous pression
 LAT : loi sur l'aménagement du territoire
 PC : protection civile
 PDDE : plan directeur de distribution de l'eau
 PGEE : plan général d'évacuation des eaux
 RAT : réseau d'accueil des toblerones
 STEP : station d'épuration

Préavis déposés au Conseil communal en 2021

N° du Préavis	Description	Accepté le
67/2021	Concernant le traitement des indemnités de la municipalité – législature 2021-2026	18.03.2021
68/2021	Concernant une demande de crédit de CHF 143'000.— TTC destiné à financer en partie l'étude de prospection pour l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille avec l'entente intercommunale SIDEMO	18.03.2021
69/2021	Rapport de gestion 2020	10.06.2021
70/2021	Comptes 2020	10.06.2021
71/2021	Concernant une demande de crédit de CHF 107'700.- TTC pour prestations effectuées du 18 mai 2016 au 31 décembre 2019 par le Service d'Intervention Rapide (SIR) et une demande de dépenses extrabudgétaires pour les années 2020 et 2021 de CHF 67'204.80 TTC	18.03.2021
72/2021	Concernant une demande de crédit de CHF 45'000.- TTC destiné à financer le remplacement du système de refroidissement de l'Auberge communale Les 3 Tilleuls	18.03.2021
73/2021	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle (2628) de 1'457 m ² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 745'000.- TTC	Retiré
74/2021	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle (2626) de 1'761 m ² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 750'000.- TTC	10.06.2021
75/2021	Concernant une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets – 100 % énergie renouvelable	10.06.2021
76/2021	Demande d'un crédit de CHF 432'000.- TTC, destiné à financer la reprise des collecteurs EC-EU privés jusqu'au 2 ^e raccordement	10.06.2021
77/2021	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle (2628) de 1'457 m ² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 745'000.- TTC	10.06.2021

78/2021	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle (2609) de 1'335 m ² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 576'500.- TTC	10.06.2021
---------	---	------------

Nouvelle législature

01/2021	Concernant la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026	14.10.2021
02/2021	Concernant une demande d'établissement d'une ligne de crédit de CHF 500'000.— pour des dépassements temporaires, auprès d'un institut financier agréé pour la législature 2021-2026	14.10.2021
03/2021	Concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition ou l'aliénation de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2021-2026	14.10.2021
04/2021	Concernant une demande d'autorisation générale pour placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès d'un institut financier agréé pour la législature 2021-2026	14.10.2021
05/2021	Concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026	14.10.2021
06/2021	Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2022	14.10.2021
07/2021	Concernant la révision de l'article 56 du Règlement communal de Genolier	Retiré
07/2021	Concernant le renouvellement du contrat de Parc avec l'Association par naturel régional Jura vaudois	09.12.2021
08/2021	Budget communal 2022	09.12.2021
09/2021	Relatif à la détermination du Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026	09.12.2021
10/2021	Concernant l'ajout d'un alinéa 5 à l'art. 56 du Règlement du Conseil communal de Genolier	09.12.2021

1.3 PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur du personnel motivé et compétent tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS

Voirie : Emile Alvarez, apprenti, a terminé son apprentissage au 30.06.2021. Il est remplacé par Leandro Santos Martin à dater du 01.08.2021.

Administration : Madame Nicole Jufer-Tissot a quitté contractuellement le greffe municipal au 31.04.2021.

Madame Danielle Jayet, secrétaire municipale, a assuré les tâches seules jusqu'au 31 décembre. Madame Catherine Dubois-Pelerin a remplacé Madame Danielle Jayet durant ses vacances d'été + quelques heures jusqu'au 8 octobre. Madame Catherine Lambert a quitté contractuellement la bourse communale au 31.12.2021; elle sera remplacée par Madame Irina Ravalimanana.

1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

Mme Danielle Jayet	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Nicole Jufer-Tissot	0.55 EPT	adjointe au greffe (jusqu'au 30.04.2021)
Mme Marta Dios Steineman	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants
Mme Catherine Lambert	0.60 EPT	boursière (jusqu'au 31.12.2021)

Durant la pandémie, une partie du personnel a effectué ses heures au greffe, ce qui a permis de maintenir l'accueil des citoyens ; nous les en remercions.

1.3.3 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNALE – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Cédric Blumenstein	1.00 EPT	chef d'exploitation
M. Bruno de Matos	1.00 EPT	employé
M. Mathieu Tavel	1.00 EPT	employé
M. Emile Alvarez		apprenti agent d'exploitation (jusqu'au 31.08.2021)
M. Leandro Santos Martin		apprenti agent d'exploitation (dès le 01.08.2021)

1.3.4 CENTRE DE TRI

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Claude Bariatti	responsable
M. Didier Brügger	employé
M. Didier Berthouzoz	employé (remplaçant)

1.3.5 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Suzanne Stoehr, payée à l'heure, assume seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- L'Ancienne Poste et la salle du 700^{ème}
- La Maison Gothique
- L'Administration communale
- L'Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Le Pavillon

Mme Anne-Lise Bariatti, également payée à l'heure, s'occupe également de la cantine scolaire (accueil des élèves + nettoyages à la fin des services).

1.3.6 ENTRETIEN DU TEMPLE

L'entretien du temple a été confié à Madame Anne-Lise Bariatti (payée à l'heure).

1.3.7 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE

2 stagiaires, pour un job d'été, ont été engagés pour différentes activités à la voirie, représentant 25 jours.

1.3.8 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2021

5 municipaux	env.	2.00 EPT
1 employée du greffe		1.00 EPT
1 employée au contrôle des habitants		0.50 EPT
1 boursière		0.60 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
1 apprenti exploitation		(volontairement pas chiffré)
4 à 5 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total		8.35 EPT

Les coûts salariaux bruts au 31.12.2021 de nos collaborateurs s'élèvent à CHF 702'828.85 (en 2020 : CHF 700'758.80) et pour la Municipalité à CHF 222'848.25 (en 2020 : CHF 211'295.55).

1.3.9 ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL

Des entretiens-évaluations sont menés en fin d'année par le Syndic. Certains employés sont reçus uniquement par le Syndic, d'autres par le Syndic accompagné d'un, voire deux municipaux.

1.3.10 SERVICE D'ARCHIVES

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives, et ce depuis 2015, avec satisfaction.

1.4 GESTION DES ASSURANCES

La gestion de nos différentes assurances est prise en charge par ProConseils Solutions SA à Morges.

L'assurance Flotte véhicules a été renouvelée pour trois ans avec Helvetia en réduisant la charge de CHF 356.— par année.

1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2021 est de 117.4 % (estimation au 30.11.2021) alors qu'il était de 114 % à fin 2020.

1.6 SALAIRES

L'augmentation du coût de la vie est en 2021 de 0,6 % (2020 : + 0,8 %). La Municipalité a accordé de légères augmentations de salaire ainsi que des ajustements ou primes à certains employé(e)s.

1.7 SPORTS

Terrain de football

Les travaux de mise aux normes du terrain de football ont été terminés en 2021. Plusieurs travaux non prévisibles et quelques améliorations du site ont généré un dépassement du coût initialement prévu (voir point 12). Un préavis concernant le dépassement sera présenté au Conseil communal en 2022.

Dès la reprise du Championnat en juillet 2021, le FCGB dispose d'une structure adéquate et aux normes, mise à disposition de 800 membres de ce club.

Street Workout Station

Les installations ont été complétées par de nouveaux engins appréciés et fortement utilisés.

Aire de jeux pour enfants

Tous les contrôles de sécurité des jeux pour enfants ont été effectués. De nouveaux accessoires ont été installés pour le plus grand bonheur des enfants. Ce site est également très utilisé et offre un lieu de rencontres pour les parents et d'amusement pour les enfants.

Pétanque

Le Covid-19 n'a pas permis d'organiser de tournoi. Néanmoins et en respectant les normes Covid-19, un « Challenge Maietta » (Président de la Boule Joyeuses décédé le 13 juin 2021) a été organisé courant juillet.

Stand de tir

La majeure partie des dates prévues pour les tirs militaires obligatoires n'ont pas eu lieu. De ce fait, les seuls ayant eu lieu ont été pris d'assaut.

1.8 TRANSPORTS PUBLICS

1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT

Malgré la crise sanitaire, la Commune a décidé de réitérer son achat de 2 abonnements de cartes journalières. Ces deux cartes journalières de transport sont mises à disposition des habitants de Genolier au prix de CHF 45.— la carte, fixé d'un commun accord avec les communes de la ligne du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 28'000.- est couvert à hauteur de CHF 19'705.-.

1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ

Nous ne sommes pas, à ce jour, en possession des statistiques de fréquentation du Nyon-St-Cergue-Morez. Toutefois, l'effet persistant de la pandémie a vraisemblablement affecté cette fréquentation en 2021.

Nous pouvons toutefois relever 2 éléments importants caractérisant l'année 2021, soit :

- Suspension du Directeur du Nyon-St-Cergue-Morez et des Transports Publics nyonnais pour des raisons de gouvernance. Un audit externe sera délivré en 2022. Monsieur Didier Rey a été nommé Directeur ad interim.
- Une commission au sein du CA a été constituée pour la valorisation de la parcelle N° 617 de Nyon, actuellement occupée par le dépôt du NStCM. Une négociation avec la Ville de Nyon a été entamée par la constitution éventuelle d'un nouveau PPA dès que le nouveau dépôt de l'Asse sera en fonction. Monsieur Pascal Colombo fait partie de cette commission.

1.9 INFORMATIQUE

Notre parc informatique est géré par la Société Ofisa et donne satisfaction. Toutes les garanties sont maintenues afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents. En novembre, nous avons migré sur Microsoft Azur, hébergé en Suisse. Notre site internet « genolier.ch » est également hébergé en Suisse. Des démarches vont être engagées en 2022 avec des entreprises spécialisées pour nous protéger contre d'éventuelles cyber-attaques.

1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)

Le greffe municipal s'occupe de la mise à jour du site ; Ofisa l'appuie en cas de nécessité.

1.11 MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS

La motion déposée par Monsieur Elouan Indermühle lors du Conseil communal du 11 juin 2020 concernant la mise en place d'une ligne de bus Nyon – Genolier – Gland a reçu réponse lors de la séance du Conseil communal du 10 juin 2021.

1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)

Nous avons dû faire appel à notre avocat conseil dans les cas suivants :

- Parcelle N° 987 : recours déposé par un couple de la commune, voisin de la parcelle concernée, contre la décision municipale – délivrance du permis de construire aux propriétaires de la parcelle.
La Commune ayant eu gain de cause, les travaux ont débuté fin août.
- Parcelle N° 454 : recours déposé contre la décision municipale – levée de l'opposition et délivrance du permis de construire – procédure toujours en cours.
- Le recours contre la décision de la Municipalité concernant l'assainissement des collecteurs EC/EU au chemin de Thiéré a abouti à une solution en juin 2020 et les travaux ont été réalisés en 2021.

1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES

En 2021, 15 demandes de naturalisation nous ont été adressées : 9 personnes seules et 6 familles. 15 rapports d'enquête ont été établis par Monsieur Pierre-Alain Josseron. Le greffe a fait passer 15 tests de connaissances.

25 naturalisations concernant des dossiers de 2019 et 14 naturalisations concernant les dossiers de 2020 ont été octroyées. Aucun refus. Le reste des dossiers suit son cours.

Statistique du nombre d'habitants : situation de la commune au 31.12.2021

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Habitants commune (P+S)					
Habitants dans la commune :	2070	192	228	848	802
- Suisses :	1473	133	160	611	569
- Etrangers :	597	59	68	237	233
Résidents principaux :	2028	191	226	824	787
- Suisses :	1442	132	158	593	559
- Etrangers :	586	59	68	231	228
Résidents secondaires :	42	1	2	24	15
- Suisses :	31	1	2	18	10
- Etrangers :	11			6	5
Résidence principale					
De sexe féminin :	1015	191		824	
De sexe masculin :	1013		226		787
Etat civil					
Célibataires :	880	191	226	219	244
Marié(e)s :	904			451	453
Veufs (Veuves) :	69			49	20
Divorcé(e)s :	142			84	58
Marié(e)s/séparé(e)s :	31			21	10
Non marié(s) :					
Partenariat :	2				2
Partenariat séparation :					
Partenariat dissous :					
Religion					
Catholiques :	408	20	16	194	178
Protestant(e)s :	402	8	12	182	200
Sans confession :	821	120	140	287	274
Autres :	397	43	58	161	135
Divers					
Conseillers communal :	43			11	32
Conseillers bourgeoisial :					
Pompiers :	20			3	17
Pompiers exemptés :					
Protection civile :					
Militaires :					
Bourgeois :					
Electeurs communal :	1328			669	659
Electeurs cantonal :	1118			576	542
Electeurs fédéral :	1118			576	542
Electeurs bourgeoisial :					
Prop. de chiens :	142			85	57

2. FINANCES



2.1 GÉNÉRALITÉS

Beaucoup de projets dans différents domaines (ressources en eau, bâtiments, foncier, routes) sont à l'étude, mais aucun gros investissement en 2021 n'est à relever. Il faut cependant noter sur le plan des recettes comptabilisées en 2021, trois ventes d'anciens droits de superficie (DDP) avec leurs chalets à La Chèverrie.

Aucun emprunt n'a été contracté et aucun n'est arrivé à échéance en 2021.

Les acomptes prévisionnels 2021 demandés par l'Etat pour la Péréquation intercommunale et la Cohésion sociale sont restés stables par rapport à 2018 et 2019 ! L'année 2020, il faut le rappeler, a été exceptionnelle au niveau fiscal et au niveau péréquatif.

Fiscalement parlant, malgré les circonstances très spéciales dues à la pandémie, nous sommes sur le point de boucler cette année 2021, avec de bonnes recettes fiscales sur tous les impôts ! Etant donné que l'apport le plus marquant vient d'impôts dits « conjoncturels » comme les gains immobiliers et les droits de mutation, il n'y a pas lieu de nous porter à l'euphorie.

Les principaux éléments suivants sont cependant à prendre en considération :

- de bonnes rentrées fiscales 2021,
- les bons résultats des Comptes 2020,
- des acomptes prévisionnels de la Péréquation 2022 stables,
- un budget 2022 faisant état d'un déficit important.

Tenant compte d'une situation passée positive et d'un avenir incertain avec un budget négatif, le Conseil Communal a validé la décision de la Municipalité de ne pas changer le taux d'imposition communal pour 2022, soit de garder un taux d'imposition à 55 cts.

On se souvient que les années précédentes avaient été en dents de scie. Malgré cela, le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2021 inclus. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique des factures cantonales aurait pu nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire. Nous allons garder la même ligne pour 2022.

Pour le dicastère **45** « Déchets et Ordures », la Municipalité a eu pour objectif de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges, qui sont soit financés par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage) (compte 451), soit par la taxe au sac (compte 450) : les mesures prises depuis 2018 ont permis d'équilibrer ces deux sous-dicastères, même si en 2021, l'un est légèrement déficitaire et l'autre légèrement bénéficiaire.

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux claires et usées (EC/EU), de fortes taxes de raccordement (plus de CHF 300'000.- en 2021) sont à saluer. Sans ces taxes, le dicastère reste légèrement déficitaire en raison d'importants travaux de surveillance et de contrôle sur le réseau. Dans l'attente de voir venir, la taxe d'épuration sera maintenue pour 2022. Pour mémoire, depuis 2016, une taxe fédérale sur les micropolluants continue à nous être demandée jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale au lieu-dit « En Lavasson » (nord de Gland, au-dessous de l'autoroute) prévue dès 2025-26.

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression (ESP) se porte bien avec plus de CHF 800'000.- de taxes de raccordement en 2021 et plus de CHF 750'000.- affectés au fonds de réserve. C'est pourquoi aussi, le prix de l'eau est stable depuis plus de 10 ans et reste très compétitif dans la région (2021 : CHF 0.85).

Budget 2022 :

Dès l'automne 2021, les acomptes prévisionnels demandés par l'Etat pour la Péréquation/ Cohésion sociale/ Réforme policière 2022 nous sont parvenus : nous constatons une forte correction à la hausse en passant des quelques 8 millions en 2019 aux 12 millions pour 2022.

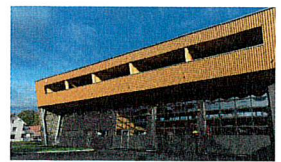
Même si 2021 n'a pas été aussi exceptionnelle que l'a été 2020, nous allons faire une provision d'une plus-value à payer pour 2021 d'environ CHF 300'000.— par rapport aux acomptes versés.

L'analyse des comptes provisoires corrobore ce qui précède.

2.2 BOURSE COMMUNALE

Elle a été tenue avec rigueur et conscience professionnelle par Madame Catherine Lambert jusqu'à mi-décembre ; Madame Irina Ravalimanana lui a succédé dès la fin novembre.

3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX



3.1 TERRAINS ET DOMAINES

PACom (Plan d'Affectation Communal)

Suite aux nombreuses modifications imposées par le Canton durant l'élaboration de notre PACom, le rapport expédié aux Autorités cantonales nous a été retourné pour plusieurs modifications/éclaircissements. Dès lors, nous allons remettre l'ouvrage sur le métier en 2022, soutenu par une commission du Conseil communal et le bureau d'ingénieurs Plarel SA.

Malgré les délais de contrôles très longs de la part du Canton (minimum 4 mois), et en espérant qu'il n'y aura pas d'opposition suite à l'enquête publique, nous souhaitons finaliser notre PACom d'ici fin 2023.

3.2 FORÊTS COMMUNALES

3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE

Préambule

La gestion de nos forêts est assurée par le Groupement forestier La Colline qui gère les 422 ha de Givrins et les 380 ha de Genolier, soit un total de 802 ha.

L'adhésion de la Commune de Trélex et ses 364 ha de forêts au Groupement forestier a été accepté par le canton et par le conseil communal de Trélex et doit être entérinée dans le courant de 2022 par le conseil intercommunal. La surface totale de forêts passerait alors à 1'166 ha.

Le résultat financier de chaque exercice est réparti en proportion des surfaces respectives de chacune des communes concernées.

Exploitation et ventes

Un marché des bois calme début janvier, mis à part une grande demande de bois de feu. La situation a totalement changé en cours d'année et une forte demande s'est fait ressentir dès la rentrée en septembre.

Le volume total de martelage est resté en dessous des possibilités de coupe, malgré de fortes exploitations en automne, nous sommes restés prudents sur le printemps. Avec un marché des bois en bonne forme, à l'avenir il est important de tenir le volume de bois selon les possibilités ; cette importance est encore accentuée par le réchauffement climatique. En effet le rajeunissement des forêts avec un bon mélange d'essences est primordial pour l'avenir.

Les ventes de bois ont subi une hausse des prix sur l'automne. Les lots de qualité ont été négociés par La Forestière à des prix dépassant à nouveau les CHF 100.-/m³. L'enlèvement des lots s'est bien déroulé avant la neige.

La Colline a exploité un total de 4'491 m³ en 2021 contre 4'125 m³ en 2020 et 3'096.40 m³ en 2019. Le volume de martelage est inférieur à la possibilité (6'000 m³) mais reste une bonne réalisation au vu des circonstances.

Travaux pour tiers

Bon déroulement des travaux pour tiers cette année : de petites constructions ont été confiées au groupement. Plusieurs chantiers ont été effectués pour la Fondation du Bois de Chênes; ces chantiers diffèrent un peu des habitudes des bûcherons et demandent une adaptation aux conditions spéciales de ces lieux.

Produits annexes, soins culturaux, plantations

Avec l'installation, l'année précédente, des nouveaux outils, nous avons développé de nouveaux produits comme les échelas pour l'installation des protections lors des nouvelles plantations d'arbres.

Soins culturaux

Une surface totale de 15.23 ha a été traitée en soins culturaux, répartition du Bas des Côtes jusqu'au Bois Noir. Lors de ces entretiens de jeunes peuplements, un accent particulier est mis sur le mélange des essences.

Plantations

Certains peuplements forestiers ont souffert à la suite des sécheresses de ces dernières années. A l'exemple de la forêt proche des habitations de La Chèvrerie, des épicéas étaient secs et attaqués par le bostryche, des sapins blancs dépérissant et phénomène moins voyant, des hêtres attaqués par la nécrose. La situation étant devenue dangereuse pour les maisons, la décision a été prise d'enlever les arbres et de recréer le massif forestier par plantations. 200 arbres d'essences diverses et 100 buissonnants ont été ainsi mis en place avec les protections gibier.

D'autres peuplements vont certainement subir le même sort ces prochaines années avec le changement climatique. Les plantations de reboisements seront à prévoir.

Subventions pour travaux forestiers

Concernant les travaux subventionnés, un accent a été mis particulièrement sur les soins culturaux. Les autres travaux subventionnés ont été mis en attente afin de pouvoir se concentrer sur les exploitations de bois.

Projet intégré Haut-Jura

Les exploitations dans le cadre du projet Haut-Jura ont représenté un volume de 1338 sylvés de résineux et 193 sylvés de feuillus.

Murs et Pâturages

Un petit secteur, 14.50 m. du mur de la Glacière de la Genolière a été rénové. De plus des caches à hermines ont été mis en place. Pour la commune de Givrins, ce sont 60 m. de rénovation sur le mur entre les Coppettes et le Sollier.

Personnel

L'apprenti a passé son stage de 4 mois auprès de la Commune de Blonay, un accident grave s'est produit lors de ce stage ; heureusement il s'est totalement rétabli et a terminé son stage. A noter l'excellent travail de la part de notre équipe.

Matériel

Le matériel d'exploitation forestière souffre particulièrement dans les conditions de travail, ceci autant que pour les petites machines que les véhicules. Malgré un entretien courant, le renouvellement doit être particulièrement anticipé.

Centre forestier, refuge

Le 1^{er} trimestre était assez calme, les locations ont repris les week-ends dès le mois d'avril et sont allées en augmentant depuis le dernier week-end de mai. Jusqu'à fin décembre il n'y avait que très peu de week-end de disponible. A noter qu'il y a jusqu'à 3 locations par week-end. Et quelques locations en semaine, principalement pour les repas d'entreprises. Le centre forestier est aussi demandé par les sociétés locales et il est apprécié pour tenir des assemblées.

Conclusions

La situation semble évoluer dans le positif concernant le marché des bois. Le défi pour le futur sera de concilier les fonctions forestières qui sont de produire du bois, la biodiversité, la forte demande en accueil et le rôle de protection.

Pour 2021 le déficit d'exploitation du Groupement Forestier La Colline se monte à CHF 242'000.62, dont CHF 114'659.89 à la charge de la commune de Genolier.

Ce montant est réparti en fonction des surfaces de forêt misent en bail soit respectivement 52.62 % (422 ha) pour la Commune de Givrins et 47.38 % (380 ha) pour la Commune de Genolier.

3.2.2 PÂTURAGES

Les travaux prévus par le préavis pour l'amélioration foncière des alpages, préavis accepté par le Conseil communal dans sa séance de septembre 2019, ont débuté en octobre 2020 : agrandissements de 2 étangs, pose de tuyaux et de bassins, amélioration de la collecte d'eau de pluie de la Genolière, restauration du captage d'eau et pose d'une nouvelle conduite d'eau sous pression sur l'alpage des Agozats, couverture du puits de la Genolière : ces travaux sont terminés en 2021. Reste quelques connexions hydrauliques aux Agozats qui se feront au printemps 2022.

3.2.3 PARC JURA VAUDOIS (PRNJV)

2021 a été marqué par la refonte totale des statuts du Parc, redonnant la gouvernance aux communes et clarifiant la mission de ce dernier. Ces nouveaux statuts, ainsi que le contrat engageant les communes pour les 10 prochaines années à raison d'une contribution de CHF 5.— par habitant et par année (Préavis 07/2021) ont été acceptés par la grande majorité des 30 communes membres. Quatre nouvelles communes ont demandé leur adhésion.

Les objectifs stratégiques du parc restent de

- valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage
- valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, et les réseaux entre les écosystèmes
- promouvoir l'agriculture locale
- valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois
- développer et promouvoir les produits d'artistes et artisans locaux
- promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique
- promouvoir une politique énergétique locale durable
- promouvoir la mobilité douce

- sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable
- management, communication et garantie territoriale.

3.2.4 BOIS DE CHÊNES

Une étape importante en 2021 :

Après l'enquête publique à fin 2020, la Décision de classement du Bois de Chênes est entrée en force à fin juin. Un rappel : la Décision de classement contient les règles de gestion concernant l'organisation et la cohabitation entre les piétons, les cavaliers ou les VTT, tout en préservant la nature.

Activités en 2021 : Fête de la nature au mois de mai et une Journée portes ouvertes en septembre avec des visites dans la réserve et quelques animations au potager ou au four à pain. La commune apporte pour ses manifestations un soutien logistique et administratif.

La commune est régulièrement informée du fonctionnement de la fondation par ses représentants au Conseil, à savoir en 2021 : Monsieur Georges Richard, président de la Fondation et Monsieur Christian Bovay, trésorier.

3.5 BÂTIMENTS

Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés, à notre satisfaction, par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	5	appartements – administration communale + 1 bureau loué à la Sté EDI ² et MAC à dater du 01.01.2020
Ancienne poste	4	appartements
Auberge	1	commerce "boulangerie – épicerie"
	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
D'Une Fontaine à l'Autre	12	appartements
Le Montant bâtiment 1912	1	appartement
	1	bureau de l' AISGE
Boucherie	1	commerce
Source Vive – Route de la Gare 10	14	appartements
Caserne SDIS	4	appartements

A chaque demande justifiée des locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2021, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	appartements, administration communale + 1 bureau
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	12 appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire
Le Cordex	bâtiment scolaire
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	local voirie, caserne pompiers, 4 appartements

3.5.0 BÂTIMENTS COMMUNAUX

Bâtiment "administratif", place du Village 5

Les locaux de l'Administration communale sont toujours équipés de trois postes pour le secrétariat, la réception/contrôle des habitants, d'un bureau réservé à la personne en charge de la syndication et d'un autre occupé par la boursière ; deux salles de conférences, dont une a été aménagée fin 2021 pour en faire des postes de travail pour les municipaux.

Le WC public accessible en journée, situé dans le hall d'entrée de l'immeuble de l'administration communale, adapté aux personnes à mobilité réduite est toujours grandement apprécié.

A fin 2021, les 2 appartements sont occupés et un changement de locataire a été enregistré.

Les filets anti-pigeons qui ont été posés au printemps 2021 remplissent leur fonction à satisfaction et au soulagement des habitants de l'immeuble et de l'aubergiste.

Maison « Gothique », route de Trélex

Les 3 appartements sont occupés, l'un d'eux est loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe des familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz & Cie SA.

Les filets anti-pigeons posés au printemps sont là aussi efficaces.

Centre technique communal (CTC)

L'équipe de la Voirie dispose de tout le rez-de-chaussée du bâtiment de la caserne.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service de la Voirie, selon le budget.

Maison / parcelle "Seemann"

Aucun travail n'a été effectué dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté et abrite des meubles et la décoration extérieure de Noël appartenant à l'aubergiste.

Il est parfois utilisé à des fins d'exercice pour les pompiers.

Son affectation future, ainsi que celle de la parcelle sur laquelle il est situé, doivent faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette utilisée par la société de tir, des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Fontaines communales

Rien à signaler sinon qu'elles sont régulièrement entretenues par le service de la Voirie.

Local/buvette de la société de pétanque « La Boule Joyeuse »

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, société de pétanque ou locataires ponctuels.

3.5.1 ANCIENNE POSTE

A fin 2021, les quatre appartements sont occupés.

Salle du 700^{ème}

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances, assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection et la connexion internet sont grandement appréciés par les utilisateurs.

Le Président du conseil de la Fondation du Bois de Chênes est en possession d'une clé pour y tenir des réunions – séances.

Epicerie

Les mises à jour effectuées en 2019 ont porté leur fruit et sont appréciées par les gérants qui ont dû se conformer aux exigences des réglementations COVID-19 pendant toute l'année 2021.

3.5.3 AUBERGE

Le préavis concernant le changement du système de production de froid alimentant les 2 chambres froides, les armoires frigorifiques de la cuisine ainsi que les tiroirs du bar ayant été accepté par le Conseil Communal, nous avons pu effectuer les travaux qui sont appréciés par l'aubergiste.

A noter que des réductions de loyer ont été accordées tout au long de l'année en raison de la situation sanitaire.

Les trois appartements et le studio de ce bâtiment sont tous occupés et un mouvement a été enregistré en 2021.

3.5.5 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE

A fin 2021, les 12 appartements de ce bâtiment étaient occupés. Il a été enregistré 4 changements de locataires au cours de l'année.

3.5.6 COLLÈGES

Les locations suivantes sont facturées à l' AISGE :

- bâtiment « Le Montant »	CHF	50'500.-
- bureau administration (ancien appart. 3e)	CHF	21'600.-
- bâtiment « Le Gossan »	CHF	225'000.-
- terrains de sport (participation entretien)	CHF	4'500.-
- droits de superficie écoles (8'360 m ²)	CHF	8'360.-
- droits de superficie divers (1'200 m ²)	CHF	1'200.-

Le Montant (Collège 1912)

La commune est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion, à l'exception des nettoyages qui sont à la charge de l' AISGE.

Une étude est toujours en cours pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune qui étudie, entre autres, la possibilité d'y ajouter un ascenseur afin que les personnes à mobilité réduite (locataires, élèves, visiteurs, etc.) puissent avoir accès à tous les étages.

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est répartie de la façon suivante :

Au sous-sol, la bibliothèque "Matulu" utilise un local et un autre local accueille la chaufferie « mazout » de la société Genolier CàD SA, insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été, jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle chaudière à pellets, prévue en 2022.

Au 3^{ème} étage, deux appartements sont en location, dont un a été réaménagé en bureaux, loué pour le secrétariat de l' AISGE depuis juillet 2019.

La partie scolaire est répartie de la façon suivante :

L' AISGE occupe deux salles de classes au 1^{er} étage et trois salles de classes au 2^{ème} étage. Une salle au sous-sol est dédiée à l'enseignement de la cuisine.

A noter qu'un module de 6 porta cabines, propriété de l'AISGE, entièrement équipé et raccordé en eau et électricité a été posé dans la cour Ouest du Collège. Il est dédié à l'accueil des jeunes selon des horaires fixés par les responsables de cet accueil.

"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure la gestion complète, à noter que l'agrandissement du secrétariat des écoles et la construction de 2 couverts dans la cour ainsi que l'installation de 6 porta cabines pour une classe de dégagement ont été entièrement pris en charge par l'AISGE.

"Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion complète.

3.5.7 BOUCHERIE

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service cantonal compétent et des ajustements ont dû y être entrepris par le locataire.

Actuellement, ils répondent aux normes.

3.5.8 EGLISE

L'horloge et la sonnerie des cloches sont régulièrement contrôlées et entretenues.

3.5.9 LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale, nous constatons à nouveau cette année une nette diminution de toutes les activités en raison de la pandémie.

Les travaux courants de réparation et d'entretien sont régulièrement effectués. Le 17 juin 2021, un gros orage a occasionné l'inondation partielle de la salle communale occasionnant des dégâts importants au parquet. Des mesures immédiates ont été prises pour assécher ce parquet, mais d'autres mesures pourraient certainement être à envisager dans un futur plus ou moins proche.

Le réfectoire est utilisé quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour le repas de midi. La cuisine, pour la préparation de ces repas, est utilisée par M. Claude Besnard, à son entière satisfaction.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. L'étude en cours pour équiper tout ou partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation a été repoussée à 2022.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles « spéciales en tôle d'aluminium peintes » sont fabriquées en cas de besoin en attendant des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture est prévue dans le cadre de la fourniture d'énergie solaire.

A noter que tout le complexe scolaire a été équipé en juillet, de 22 caméras de surveillance financées pour moitié par la Commune et par l'AISGE pour l'autre moitié ; les frais de fonctionnement sont répartis de la même manière. Nous notons une nette diminution des incivilités dans le secteur, grâce à ce système et grâce au nouveau Centre de jeunes.

3.5.10 LE PAVILLON

La pandémie du Covid-19 a à nouveau cette année passablement réduit les demandes de location de ce bâtiment occupé en temps « normal » par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin. Une étude est en cours pour le remplacement des tables carrées blanches par des tables à plateau rabattable de 180cm x 80cm sur roulettes.

Le nettoyage régulier de la terrasse par les employés de la voirie reste une priorité pour la maintenir dans un aspect visuel acceptable.

La gérante du jardin d'enfants « Le Bac à sable » est satisfaite des locaux qu'elle loue mais déplore toujours les incivilités croissantes et des déprédations gratuites à l'endroit du matériel (jeux extérieurs, maisonnettes, bahuts de rangements). Quelques aménagements ont été effectués par les employés de La Colline et des remises en état de certains jeux ont été effectuées par nos employés communaux. L'accès clôturé a été agrandi et la Municipalité envisage de le fermer à toute personne étrangère au « Bac à sable ».

3.5.11 « SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Sur les 14 appartements de ce bâtiment, 2 changements de locataires ont été enregistrés en 2021. Au 31 décembre, tous les appartements sont occupés.

Concernant les problèmes de chauffage, malgré quelques défauts de réglages il semblerait que la solution ait été trouvée, mais nous suivons l'affaire de très près avec la régie.

Des problèmes récurrents d'ascenseur sont à déplorer, un nouveau contrat de maintenance est envisagé par la régie Rytz & Cie SA.

3.5.12 SDIS, CASERNE DES POMPIERS

Rien de particulier à signaler. Les quatre appartements sont occupés au 31 décembre, un changement de locataire a été enregistré en cours d'année.

3.5.13 LA CHÈVRERIE

Sur les 11 chalets que la Commune a dû acheter suite à la sentence arbitrale de 2016, il en restait 5 à vendre au début de l'année 2021 ; 3 ont été vendus pendant l'année. Les 2 restants sont régulièrement visités par des acheteurs potentiels. Nous constatons un regain d'intérêt marqué par de nombreuses demandes de visites pour ces propriétés, ainsi nous pouvons envisager leur vente en 2022.

L'Agence immobilière Stünkel n'a plus l'exclusivité sur la vente de ces biens mais sa situation dans le village de St-Cergue reste un gros avantage pour l'organisation des visites.

L'entretien des parcelles est effectué par une entreprise spécialisée afin de les maintenir accessibles et attrayantes. Les chemins sont déneigés par une entreprise de St-Cergue dont la facture est payée par les propriétaires des tous les chalets du lotissement.

4. TRAVAUX



4.1 CONSTRUCTIONS PRIVEES

Le premier examen des demandes de permis de construire se fait lors des séances de Municipalité. Si le dossier est satisfaisant, il est envoyé au STI pour examen approfondi puis par les Services cantonaux selon la procédure habituelle. Pour des petites constructions et ou modifications, des autorisations municipales sont délivrées.

Si nécessaire, des séances sont organisées avec les propriétaires et/ou architecte pour discuter des problèmes et répondre aux questions afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Durant la construction, le STI passe sur le chantier afin d'en contrôler sa sécurité.

Deux fois par année, des visites ont lieu avec le Municipal des bâtiments et le STI pour vérifier la conformité des constructions avec les autorisations accordées, dans le but de délivrer les permis d'habiter/utiliser.

Nous continuons à noter une nette augmentation des demandes de : transformations, améliorations, entretiens ainsi que des installations de production d'énergie renouvelables.

4.1.1 RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS

En raison du retard pris par le PGA, devenu PACom (Plan d'Affectation Communal), une nouvelle révision du prochain règlement des constructions sera nécessaire et le travail se poursuit ; le dossier a été transmis aux divers services cantonaux et nous espérons un retour de leur part en début 2022.

4.1.3 PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2021, 34 permis de construire ont été délivrés (30 en 2020), pour un coût total de travaux estimés à CHF 24'905'700.— (CHF 100'241'700.— en 2020).

En 2021, il a été délivré 28 permis d'habiter/utiliser (7 en 2020).

4.2.2 CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

La politique de subvention du Canton et de la Confédération porte ses fruits puisque nous recevons de plus en plus de demandes d'autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Au niveau communal, nous avons continué l'assainissement de l'éclairage public en remplaçant 5 lampadaires à sodium par des lampadaires à LED.

Un bureau d'ingénieurs avait été mandaté pour une étude pour le remplacement de la chaudière à mazout du Collège 1912. Le résultat de cette étude a fait l'objet du préavis N° 75/2021 pour la construction d'une chaufferie pour abriter une chaudière et un silo à pellets. Cette réalisation sera exécutée en bois principalement issu des forêts communales.

Une étude pour l'installation d'eau chaude sanitaire au chalet la Genolière a été menée.

4.3 ROUTES ET RESEAU ROUTIER

Suite aux différentes plaintes des riverains du chemin de la Brégentenaz par rapport au trafic non autorisé sur ce chemin, la municipalité a étudié différentes variantes et a décidé d'améliorer le marquage des deux côtés de ce chemin. Les travaux seront exécutés début 2022.

Les travaux de terrassement du nouveau « Genolier Innovation Hub » ont débutés en octobre 2021 occasionnant une surcharge importante de camions sur le réseau routier. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la direction de la Clinique pour gérer cet afflux massif de trafic. Une autorisation d'utiliser le parking de la Colonie pour le personnel de la Clinique a été accordée pendant la durée des travaux.

Le parking ainsi que le chemin menant à la ferme du Bois de Chênes ont été entretenus.

Divers taconnages à la sortie de l'hiver ont été effectués entre autres sur la route du Muids en direction de la Clinique.

Une étude pour la rénovation de la route de Châtel et l'aménagement d'un trottoir est en cours. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2022.

Une étude pour l'aménagement d'un trottoir sur la route du Muids est en cours.

Un majestueux sapin de Noël fournit par le groupement forestier La Colline a été installé durant les fêtes au centre du village.

4.3.1 VOIRIE

L'équipe, formée de Messieurs Cédric Blumenstein, Bruno de Matos Almeida, Mathieu Tavel et de nos apprentis Emile Alvares (jusqu'au 30.08.2021) et dès le 01.08.2021, Leandro Santos Martin, a assuré l'entretien du village et des espaces verts d'une manière irréprochable, ceci malgré la pandémie.

4.4 CIMETIÈRE

Avec 13 nouvelles (4 en 2020) sépultures, l'année 2021 a été particulièrement triste.

Utilisation : 9 tombes à la ligne
 2 colombarium
 1 caverne
 1 jardin du souvenir

A relever qu'un projet d'embellissement de ce lieu de recueillement et de sérénité est à l'étude.

4.5 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2021 (2020) :

190	(193)	tonnes d'ordures ménagères
152	(150)	tonnes de déchets organiques
112	(134)	tonnes de papier et carton
96	(139)	tonnes de verre

123	(127)	tonnes de compost
53	(54)	tonnes de déchets encombrants
49	(50)	tonnes de bois usagé
40		tonnes de déchets inertes
25	(20)	tonnes de plastiques mélangés
5	(5)	tonnes d'alu - fer blanc
17	(25)	tonnes de ferraille
6		tonnes de vêtements (Texaid-Textura)

Centre de tri de la Caisserie

Le Centre de tri (ex-Déchèterie), malgré la pandémie, a fonctionné pratiquement normalement. Seules les limitations d'accès au site ont légèrement perturbé l'activité. Globalement, ce service public donne entière satisfaction et les structures en place correspondent à la demande et à la vision communale en matière d'environnement.

A relever qu'en 2022, un service de récupération du Sagex y sera implanté.

Notons enfin que l'EM (Equivalent-Ménage) de CHF. 110.— (maintenu pour 2022) permet d'équilibrer le compte déchets en 2021.

4.6 EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU)

Station de relevage du Martinet :

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, la rénovation complète de la station de relevage EU du Martinet a dû être réalisée sans tarder et hors budget, en début d'année, suite à la défection d'une des deux pompes et de l'état avancé de corrosion du tableau électrique.

Reprise des collecteurs :

Le Conseil communal a adopté en 2017 le nouveau règlement d'évacuation des Eaux (PGEE) dans le but d'être pro-actif et de prévenir plutôt que de guérir les problèmes sur notre réseau d'évacuation des eaux claires(EC) et usées(EU), Ce nouveau règlement par rapport à l'ancien a modifié l'approche de la collectivité envers les collecteurs EU/EC secondaires **privés** jusqu'au nœud du 2^e raccordement : ceux-ci sont très souvent source de non-entretien, de négligence de par leur caractéristique invisible et source de litiges entre voisins car la limite de propriété est souvent difficile à déterminer.

Le premier objet qui nous a occupé début 2021, exceptionnel à plusieurs titres, fut l'assainissement des collecteurs EU/EC au Chemin de Thiéré. Les participations financières privées aux travaux de réfection, stipulées dans la convention, ont été demandées et obtenues. La finalisation juridique avec les servitudes est encore en cours ...

Dans le but de mener à bien cette tâche considérable et parsemée d'obstacles - les propriétaires ne se rendant pas compte du poids des charges d'entretien futures que la collectivité leur enlève - nous avons engagé depuis plus de trois ans une campagne globale de contrôle et d'analyse du réseau secondaire privé desservant deux raccordements ou plus. Cette étude a enfin abouti à la présentation au Conseil communal d'un premier Préavis en juin 2021. L'ouvrage sera remis sur le métier début 2022.

La mise en œuvre du Préavis N° 76/2021 pour cause de Covid-19 a été repoussée à 2022. Celui-ci consiste à faire prendre par la Commune ce réseau privé afin de s'assurer de son entretien.

Dans les faits, le propriétaire, après remise en ordre de son réseau, signe une convention avec la Commune qui permettra à cette dernière de bénéficier d'une servitude sur ces installations. En contrepartie, la Commune assumera l'entretien du réseau et les éventuels travaux futurs.

Concrètement, l'opération se déroule en 4 phases :

- Contrôle intégral du réseau privé (effectué en 2020 et 2021)
- Répartition des propriétaires en fonction des travaux qu'ils doivent exécuter
- Organisation de plusieurs présentations destinées à des propriétaires ciblés
- Signature des conventions.

En conséquence, la Municipalité a décidé d'accentuer sa communication dans le cadre de plusieurs présentations aux propriétaires ciblés et, dans ce contexte, une première séance d'information aura lieu début 2022.

STEP (Station d'Épuration)

L'APEC qui est notre Association Intercommunale dont le but est de s'occuper de notre STEP régionale La Dullive à Gland, nous a informé que ses installations étaient saturées et qu'elles ne pouvaient plus assumer le traitement des eaux usées compte tenu du développement démographique de notre région.

Dès lors, le concept de création d'une nouvelle STEP (Au Lavasson à Gland) a été accepté par les membres de l'APEC.

Dans ce contexte, un concours a été lancé et les bureaux A. Cornaz + Associés et Gilbert Henchoz, architectes paysagistes, ont été retenus pour leur projet « Limpid ».

A ce stade, le budget global doit encore être évalué et les premiers préavis du Canton sont mitigés.

4.7 COURS D'EAU

L'aménagement des berges du Gossan prévu pour octobre 2020 a été exécuté au printemps 2021. Avec les crues du mois de juin, ces travaux n'ont pas tenu et ont dû être refaits en octobre 2021. Le Gossan est aussi sorti de son lit en aval, inondant une parcelle agricole. Ceci a aussi été corrigé au mois d'octobre.

Dans le secteur de La Clinique, des travaux sont prévus sur La Joy, mais restent en attente de décision de la Commune d'Arzier-Le Muids.

Les embâcles sont régulièrement enlevés sur nos cours d'eau par la voirie ou par les bûcherons du centre forestier La Colline lorsque les diamètres sont plus importants.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES



5.1 AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)

L'année 2021 aura vu la fin de la législature 2016-2021 avec le départ de la Présidente de l'Association, Florence Sage, en place depuis 1999 et Présidente depuis sa création il y a 12 ans, ainsi que de Françoise Samuel, membre du comité de Direction depuis 5 ans. Qu'elles soient encore une fois remerciées pour leur engagement sans faille durant toutes ces années.

Le Comité de Direction, avec ses 3 nouveaux membres, Valérie Legrand-Germanier de St-Cergue, Evelyne Roth de Genolier et Cédric Marzer de Trélex, a profité de ces changements pour revoir les dicastères afin d'intégrer l'Accueil de jour, le nouveau Centre de jeunes et un nouveau dicastère Formation-Ecole dans l'organigramme.

Cette année, l'urgence a tourné autour du COVID. Les mesures de lutte contre le virus ont continué d'augmenter la charge de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et ont posé de nombreux problèmes dans la gestion des absences du personnel en isolement ou en quarantaine. La situation a été souvent tendue mais grâce à l'implication de toutes et tous des solutions ont été trouvées pour assurer la prise en charge des enfants et des élèves tout au long de la journée.

Le centre "Ados Centre AISGE" (communément appelé Centre de jeunes) est un nouveau projet qui a vu le jour à la rentrée scolaire d'août 2021 et qui dès son ouverture a rencontré un immense succès. En effet, nous comptons à l'heure actuelle 146 membres ainsi qu'une fréquentation journalière d'environ 40-50 jeunes par jour. Le Centre accueille des jeunes de l'école de Genolier de la 7P-11S les jours de semaine sur la pause de midi et les après-midis. Afin d'accéder et profiter des activités proposées par le Centre, une cotisation annuelle de CHF 100.- est demandée. En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à contacter la commune de résidence de l'élève. Les prestations du Centre englobent un accueil libre, des ateliers créatifs et artistiques, des activités intérieures diverses ainsi que des activités sportives en plein air.

Le Centre collabore au quotidien avec la Commune, l'école et les acteurs sociaux (travailleuse sociale de proximité, conseillères école-familles, travailleuse sociale en milieu scolaire, etc.) en lien avec les jeunes afin de renforcer leur bien-être et de favoriser le vivre-ensemble.

Le nombre global de collaborateurs est resté stable en 2021

- Administration :	3 personnes
- Bâtiments :	1 personne
- Péditrains :	15 personnes (4 lignes)
- Patrouilleurs :	9 personnes
- Centre de jeunes et cantine de Genolier :	7 personnes
- Surveillance bus :	1 personne
- Administration Accueil de jour :	5 personnes
- UAPE :	38 personnes
- Nurserie-Garderie :	29 personnes

CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)

La présidence est assurée par Madame Céline Heller-Berger.

Les représentants de notre Commune sont : pour le Conseil communal : Mesdames Myriam Bedat et Noémie Dunand, Monsieur Martin Schlaepfer et pour la Municipalité, Monsieur André Darmon.

Le CI a tenu 4 séances :

- le 17 mars 2021 à St-Cergue
- le 28 avril 2021 à Genolier
- le 6 juillet 2021 à Genolier – Installation des autorités par M. le Préfet (M. Olivier Fargeon)
- le 28 septembre 2021 à Trélex

Les préavis suivants ont été déposés et acceptés :

- Préavis 01/2021 Demandes de crédit de CHF 160'000.- pour l'achat de 6 porta cabines et de l'équipement initial nécessaire et de CHF 170'000.- destiné à la création et aux coûts de fonctionnement de juillet à décembre 2021 d'un Centre de jeunes à Genolier
- Préavis 02/2021 Ce préavis a été intégré au 01/2021 ci-dessus
- Préavis 03/2021 Demande de crédit de CHF 81'000.- destiné à un audit d'évaluation de l'organisation de l' AISGE
- Préavis 04/2021 Demande de crédit de CHF 123'000.- destiné à l'achat de 6 porta cabines consacrées à une nouvelle salle de classe à Genolier
- Préavis 05/2021 Règlement des transports scolaires des communes de l' AISGE
- Préavis 06/2021 Comptes et rapport de gestion de l' AISGE 2020
- Préavis 07/2021 Comptes et rapport de gestion de l'accueil de jour AISGE 2020
- Préavis 08/2021 Demande de crédit de CHF 213'258.- destiné à l'équipement de 26 classes avec des systèmes interactifs
- Préavis 09/2021 Demande de crédit de CHF 36'000.- destiné à financer l'investissement concernant la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier
- Préavis 10/2021 Règlement du Conseil d'établissement de Genolier et environs (EPSGE) pour les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex
- Préavis 11/2021 Traitement des indemnités du CoDir (Comité de Direction) pour la législature 2021-2026 et une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 40'000.- pour 2021
- Préavis 12/2021 Numéro non attribué
- Préavis 13/2021 Budget 2022 AISGE-Ecole
- Préavis 14/2021 Budget 2022 AISGE-Accueil de jour
- Préavis 15/2021 Dépenses extrabudgétaires de la législature 2021-2026
- Préavis 16/2021 Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026
- Préavis 17/2021 Demande de crédit de CHF 22'500.- destiné à des projections démographiques pré et scolaires et analyse des besoins en infrastructures 2025-2040

COMITE DE DIRECTION (CoDir)

Les membres du CoDir ont siégé à quinze reprises.

Pour la première fois de l'histoire de l'AISGE, deux candidats briguaient la Présidence du CoDir lors de ce changement de législature : Mme Regula Zellweger et M. Scott Adams. Une élection par les membres du CI a été organisée le jour de l'assermentation par M. le Préfet – M. Olivier Fargeon, pour désigner le-la nouveau-elle Président-e.

C'est ainsi que M. Scott Adams a été élu à la majorité des membres et succède à Mme Florence Sage.

Répartition des dicastères – Législature 2021-2026

Dicastères	Responsables	Membres/Suppléant-e-s
Administration générale	M. Scott ADAMS <i>Président du CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Ecole</i>	M. Cédric MARZER <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Accueil de jour</i>
Bâtiments & terrains	M. Gérald GIRARDET <i>Responsable du dicastère</i>	M. Cédric MARZER <i>Suppléant du dicastère</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président du CE</i>	$\frac{1}{4}$ membres politiques M. Philippe DEPIERRE Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER Mme Evelyne ROTH Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipal-es des écoles</i>
Transports scolaires	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Evelyne ROTH <i>Suppléante du dicastère</i>
NOUVEAU DICASTÈRE Jeunesse <i>Cantine et Centre de Jeunes à Genolier</i>	M. Nicolas RAY <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Suppléante du dicastère</i>
Accueil de jour	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i> M. Cédric MARZER <i>Responsable des finances</i>	M. Nicolas RAY <i>Suppléant du dicastère</i>
NOUVEAU DICASTÈRE Formation-Ecole	Mme Evelyne ROTH <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Suppléante du dicastère</i>

5.1.1 RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le choix du prestataire de repas primaires et secondaires effectué en 2017 continue à satisfaire les élèves et nous nous réjouissons de la bonne collaboration que nous avons avec lui.

Les cantines primaires sont désormais gérées par l'AISGE - Accueil de jour. Les repas sont fournis par le même prestataire que précédemment, Monsieur Claude Besnard.

La cantine scolaire de Genolier a connu un changement à la rentrée scolaire car elle a été reprise par le Centre et a permis aux dames de cantine d'avoir le soutien d'un animateur formé durant la pause de midi.

5.1.2 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arzier-Le Muids	Primaire	180	160	167	175	196	219
	Secondaire	138	152	169	179	175	161
Genolier	Primaire	105	102	119	111	106	116
	Secondaire	104	110	108	117	118	119
Givrins	Primaire	50	54	62	58	62	65
	Secondaire	67	55	60	52	54	63
Saint-Cergue	Primaire	125	137	139	156	169	194
	Secondaire	99	104	104	102	103	113
Trélex	Primaire	92	81	75	70	74	84
	Secondaire	84	74	72	72	76	70
Totaux		1044	1038	1075	1092	1133	1204

Le coût de l'élève primaire est de CHF 4'208.81 et celui de l'élève secondaire est de CHF 5'788.93 pour Genolier.

5.2.3 PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

5.5 RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE

Nouvelle législature (2021-2026)

Le Conseil Intercommunal (CI) :

Madame Anne Stiefel - Présidente
Madame Chantal Landeiro - Vice-présidente
Madame Vanessa Wicht - Secrétaire du bureau

Le Comité de Direction (CODir) :

Madame Regula Zellweger - Présidente
Madame Evelyne Vogel - Vice-présidente,
Madame Céline Etoupe
Monsieur Jonathan Oldacre
Madame Jeannette Weber.

L'état financier global du RAT évolue de façon positive. Le résultat annuel de l'AFJ affiche un excédent de recettes de CHF 10'722.- ce qui atteste de son bon fonctionnement. L'AFJ du RAT, 103 AMF (accueillantes en milieu familial) est le dispositif le plus important du Canton. L'Etat de Vaud a considérablement amélioré le subventionnement de l'AFJ.

Le soutien de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour) destinée aux structures d'accueil du RAT s'élève à CHF 4'255'923.-.

Les différents contrôles des revenus annuels parentaux a permis de rembourser CHF 184'237.- aux communes (pour information 16 communes font parties du RAT).

Par rapport à 2020, le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 5,8 % et dépasse la barre des 2 millions d'heures. Le nombre d'enfants accueillis a également suivi cette même progression (+10 %) pour atteindre 2'371 enfants. 43 % des parents paient le tarif maximum de la prestation.

La liste d'attente reste une préoccupation du CoDir. Deux projets de nouvelle crèche sont actuellement à l'étude.

Nombre de structures d'accueil : 22 (10 nurseries-garderies/11 UAPE/1 structure d'AFJ)
Nombre de places : 1'400 (préscolaires 372/parascolaires 648/familial 380)
Nombre d'enfants : 2'371 (préscolaires 680/parascolaires 979/familial 712)
Nombre d'AMF : 103
Nombre d'employé-es : 454 - 261.9 EPT.

La Commune de Genolier a actuellement 127 enfants placés (préscolaires 21 / AFJ 29 / parascolaires 77).

5.8 CULTE

Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante.

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. POLICE



6.1 POLICE CANTONALE – SIR

La Gendarmerie vaudoise est régulièrement présente sur le territoire communal grâce à son poste mobile, offrant ainsi une bonne visibilité à la population. Nous pouvons également compter sur une étroite collaboration en cas de besoin.

La société SIR patrouille avec efficacité sur le territoire communal et plus spécifiquement autour des bâtiments communaux et scolaires depuis 2016.

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2021 à CHF 405'214.—.
(2020 : CHF 388'656.—).

6.1.1 CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE

5 contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie sur notre territoire en 2021. 1827 véhicules ont été contrôlés et 59 dénoncés.

6.5 DÉFENSE INCENDIE

6.5.1 SDIS NYON-DÔLE

Huitième exercice pour le SDIS Nyon-Dôle (Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'interventions et de secours auprès de la population.

Site de Genolier

Au 31 décembre 2021, la compagnie de Genolier comptait 31 sapeurs dont 5 femmes.

Ses interventions se décomposent comme suit :

	2020	2021
- Incendie	6	5
- Sauvetage de personnes	1	2
- Dépannage ascenseur	1	0
- Pollution par hydrocarbure	2	3
- Inondation	4	18 (*)
- Alarme automatique	3	1
- Divers	0	2
Total	17	31

(*) dues aux fortes pluies tombées

Notre participation financière a été de CHF 76'488.- (2020 : CHF 78'841.90), soit CHF 37.82 par habitant.

6.5.3 DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER

La Commune a été représentée à la Délégation Feu par Messieurs Georges Richard et Jean Zucchello pour la Municipalité, par Monsieur. Geoffray Geissmann pour le Conseil communal, jusqu'au 30 juin 2021, puis à dater du 1^{er} juillet par Messieurs Pascal. Colombo et Jean Zucchello pour la Municipalité et par Monsieur Geoffray Geissmann pour le Conseil communal.

6.6 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION

L'organisation de l'ORPC de Nyon a été particulièrement secouée par les audits financiers et administratifs ayant eu comme résultat la démission du commandant de l'ORPC et du président du CODIR. Deux commandants ont été mis en place ad interim : le Cdt Marc Dumartheray et le Cdt Alain Delacour, chacun à 50 %, l'un pour l'administratif, l'autre pour l'opérationnel, avec comme première mission de faire un état des lieux. Ils sont tous les deux rattachés à l'ORPC de Morges. Le CODIR s'est aussi réorganisé sous la Présidence de Monsieur Francis Modoux.

Depuis le 1er juillet de nombreuses choses ont été mises en place et l'ORPC District Nyon est passée d'une gestion de crise à une gestion normale. Les deux tâches principales étaient les suivantes :

- 1) Rétablir la confiance avec l'état-major et les professionnels afin de désamorcer l'ancienne crise qu'a connue l'ORPC avec les rapports d'audit.
- 2) Trouver un nouveau commandant pour permettre d'asseoir l'organisation de l'ORPC de Nyon

Les préavis suivants ont été acceptés par le Conseil Intercommunal :

- Préavis N° 1 - 2021-2026 – Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction
- Préavis N° 2 - 2021-2026 – Compétence en matière de dépenses extrabudgétaires
- Préavis N° 3 - 2021-2026 – Rétributions du Conseil Intercommunal, du Comité de Direction et de la Secrétaire
- Préavis N° 4 - 2021-2026 – Budget 2022.

Les astreints du District de Nyon ont travaillé avec la PC de Morges dans le cadre du bataillon ouest, remobilisé du 26 octobre 2020 au 31 août 2021. Les astreints se sont investis pendant ces 11 mois et ont été déployés dans 35 EMS et établissements socio-éducatifs, aux hôpitaux de Nyon, de Morges et à la clinique La Lignière, dans les centres de dépistage de Nyon, de Gland puis dans celui de Morges, au Contact Tracing de Lausanne et pour soutenir les CMS et la vaccination.

Ils ont été engagés dans la vaccination de l'ensemble des EMS du District de Nyon, de Morges et de l'Ouest Lausannois ainsi que les établissements socio-éducatifs des 2 districts.

Ce sont ces astreints qui ont démarré la vaccination dans le premier centre de vaccination itinérant de Vallorbe et qui ont poursuivi tout le travail dans la région.

Ils se sont également occupés de la vaccination de proximité devant plusieurs centres commerciaux et lieux des 2 districts et du côté Ouest-Lausannois. Ils ont aussi vacciné les détenus dans les EPO et soutenu le centre de vaccination de Beaulieu aux côtés des autres bataillons ad hoc qui ont été créés.

Durant ces 11 derniers mois, 20'288 jours de service ont été effectués pour l'ouest uniquement.

Pour l'engagement du nouveau commandant, une annonce est parue dans la presse et le délai de postulation était fixé au 31 août 2021. 40 dossiers de candidature ont été reçus dont celui d'une femme.

Courant septembre, le CODIR a analysé ces dossiers et a retenu un candidat qui sera engagé en janvier 2022.

7. SÉCURITÉ SOCIALE



7.1 SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques sociales 71 et 72 en 2021 a été de CHF 5'102'159.- (CHF 7'098'551.- en 2020).

8. SERVICES INDUSTRIELS



8.1 EAUX

A noter quand même que notre réseau ESP a manifesté quelques signes de faiblesse cette année, notamment à Sus-Châtel, Sous-la-Ville, à la Refaz et à la Rte de Coinsins : ces fuites tout à fait fortuites ont pu être réparées rapidement. La campagne de détections de fuites prévue au budget 2021 a abouti à un rapport. Des indications nous ont été fournies sur quelques points faibles à traiter, mais ce rapport nous a tout à fait rassuré sur l'état global des pertes de notre réseau : très faibles et un réseau en très bon état.

Protection incendie

L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année avec l'étroite collaboration de nos pompiers et de notre fontainier.

Compteurs

Un certain nombre de compteurs d'arrosage avec relevé à distance ont été installés, surtout avec la fin de construction du quartier de La Joy « Le Panorama ».

SIDEMO-Source du Montant-Nappe inférieure de la Cézille et SAPAN

Nous restons encore dans l'attente de notre demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille : le canton pourrait nous l'accorder au printemps 2022. L'étude de ce grand projet vieux de plusieurs années (les premières mesures et sondages ont débuté en 1984) pour l'exploitation de la nappe d'eau inférieure de la Cézille se concrétise finalement. La participation de Genolier à cette étude dans le cadre de l'Entente Intercommunale du SIDEMO, étude incluant plusieurs sondages et forages préliminaires pour déterminer de manière optimale les puits de pompage et d'infiltration, a fait l'objet d'un Préavis municipal en mars 2021 (68/2021), accepté par le Conseil communal.

Malgré le fait que les périodes de manque de précipitations cette année n'ont pas été aussi importantes que les années précédentes, la source du Montant a été perturbée par des situations de turbidité excessive et a dû être exploitée de manière réduite sur le plan du débit de traitement. C'est pourquoi nous avons dû recourir à un complément important d'eau du Lac via la SAPAN pendant deux mois pour Arzier et Genolier – Gland se fournissant directement elle-même auprès de la SAPAN -. Nous constatons bon an mal an, que les cycles de pénurie se resserrent et se répètent plus souvent ! Le complément d'eau du Lac via la SAPAN nécessaire en 2021 a été de quelque 21'230 m³ (en 2020, 25'887 m³ et très faible en 2019).

Sur le plan statistique, en 2021, il a été pompé au puits d'émergence du Montant et traité à la station du SIDEMO pour les trois communes partenaires (Arzier-Le Muids, Gland et Genolier) le volume total de 1'192'367 m³ (1'398'641 m³ en 2019 et 1'397'446 m³ en 2020), dont 262'652 m³ (326'336 m³ en 2019 et 296'970 m³ en 2020) pour Genolier (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 105'985 m³ (79'378 m³ en 2019 et 81'473 m³ en 2020) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

Sur un autre plan, l'amélioration de la pression du réseau sur les hauts du réseau supérieur de Genolier et la nécessaire amélioration de notre autonomie en eau et de notre réserve incendie, nous ont poussé à lancer l'étude pour un nouveau réservoir au Bas des Côtes. Cette étude a commencé et le projet, fruit d'un Préavis, verra le jour courant 2022.

Les analyses obligatoires effectuées à intervalles réguliers sur notre réseau de distribution ESP (Eau sous pression) comprennent la surveillance d'une présence en trop forte proportion (seuil maximum) des éléments suivants :

- Contaminants tels que métaux (Ag, Al, As, ... Pb, Zn, etc.)
- Germes microbiologiques tels que aérobies mésophiles, Escherichia coli, etc.
- Paramètres physico-chimiques tels que Turbidité, pH et Conductivité électrique
- Micropolluants tels que pesticides et métabolites pertinents, diméthachlore, etc.

Et depuis le 1^{er} janvier 2020, la détection de la présence des traces du pesticide nommé **chlorothalonil** est soumise à analyse périodique. S'il y en avait plus de 0.1 mug/L dans nos captages, il faudrait condamner immédiatement cette source d'approvisionnement jusqu'à son assainissement. Les analyses nous confirment qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

8.2 CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÀD SA

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé de deux membres de la Municipalité – Madame Evelyne Roth et Monsieur Jean Zucchello, de deux membres du Conseil communal – Messieurs Thierry Stäger et Maxime Dunand et d'un membre extérieur nommés par la Municipalité – Monsieur Claude Bürki.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal à Trélex géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes).

A ce jour, 37 bâtiments sont raccordés : 6 bâtiments communaux (salle communale du Gossan – Collège 1912 – Le Pavillon – L'Administration communale et l'Auberge – Immeuble D'une Fontaine à l'Autre - CTC+Caserne), 2 bâtiments scolaires appartenant à l'ALSIGE (Oujon - Cordex) et 29 bâtiments privés.

Troisième année complète après la mise en conformité de la filtration des fumées concernant les particules fines. Ce nouvel exercice a pu se terminer à pleine satisfaction. Buts atteints : ne diffuser dans ses fumées que le dixième des particules fines diffusées précédemment, avec une combustion et un rendement énergétique meilleurs ! A noter en passant, l'étonnante progression de nos fournitures en énergie ces deux dernières années : plus de 14 % par an en moyenne !

La mission de fournir de l'énergie verte au nouveau quartier naissant au centre du village, appelé « Coeur du Bourg », a motivé le Conseil d'Administration de Genolier CàD SA de relever le défi de ne fournir que de l'énergie verte et neutre en CO² à 99 % (cas de panne grave exclu) à ses clients.

L'étude a conduit à envisager une chaudière complémentaire à énergie renouvelable à pellets pour le secours et l'appoint. Pour cela, un Préavis municipal (75/2021) a été déposé en juin 2021 pour la construction du local de la chaudière, juxtaposé à l'extrémité de la salle communale du Gossan. Celui-ci verra le jour début 2022 et la nouvelle chaudière devra être opérationnelle pour juin 2022.

Pour permettre certains investissements, l'amortissement des installations et notamment le remplacement périodique des compteurs exigé par la METAS (Institut fédéral de métrologie), il est impératif que les comptes de la SA soient bénéficiaires, et le CA veille à ce qu'ils le soient.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités.

Nos deux nouvelles chaudières sont en conformité avec les normes fédérales OPAir concernant les émissions de particules fines.

La 3^{ème} saison de chauffage 2020/2021 s'est déroulée à entière satisfaction.

Consommations :

Quelques chiffres	2018//2019	2019//2020	2020//2021
Energie « bois »	2'356'385 kWh	2'310'487 kWh	2'689'760 kWh
soit quantité plaquettes	814'000 kg	811'780 kg	1'002'670 kg
équivalent « mazout » économisé	222'648 kg	222'041 kg	274'254 kg
Energie « mazout »	377'880 kWh	303'335 kWh	359'430 kWh
soit quantité mazout	37'788 kg	30'333 kg	35'943 kg
Total	2'324'510 kWh	2'613'822 kWh	3'049'190 kWh

9. DIVERS

9.1 ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER



Associations	But	Représentants	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : FSA/AG : GRI 07.2021 CA : PCO	
STI	Contrôle plans et procédures de construction	GGI 07.2021 GGI	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : GRI 07.2021 CI : PCO	M. Baumgartner 07.2021 M. Pidoux Suppléant M. Devis
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : GRI 07.2021 CI : PCO	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte	CI : GRI/ADA 07.2021 CI : ADA/PCO	MM. Tissot et Sublet 07.2021 MM. Tissot et Von Wyl
SANE	Syndicat d'arrosage Nyon et Environs	AG : JZU 07.2021 JZU	
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU 07.2021 JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : FSA/GGI CI : ADA 07.2021 CODIR : ERO/GGI CI : ADA	Mmes Bedat et Cuénoud 07.2021 Mmes Bedat, Dunand et M. Schläpfer
AVASAD (Anc. OMSV)	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile	AG : FSA 07.2021 AG : ERO	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	FSA 07.2021 CI : ERO	
La Forestière	Coopérative cantonale des propriétaires de forêts. Organisation de la vente de bois	CA : ADA 07.2021 CA : ADA	

ORP	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	AG : FSA Suppléant GRI 07.2021 CI : ADA	2021 : Geoffrey Geissmann Suppl. Mme Patrik
ORPC	Organisation de protection de la population dans le district	CI : ADA 07.2021 CI : ADA	
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon. Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	FSA 07.2021 CI : ERO	
Genolier C&sd SA	Chauffage à distance	CA : C. Bürki, Président CA : JZU AG : FSA 07.2021 CA : C. Bürki, Président CA : JZU - ERO	CA : MM. Stäger et Hofer 07.2021 CA : MM. Stäger et Dunand
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	GRI 07.2021 PCO	
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Accueil de la Petite Enfance	FSA 07.2021 CI : ERO	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : JZU-ADA CI : GGI, président FSA, membre 07.2021 CI : GGI, président ERO, membre CODIR : ADA, JZU	M. Tissot et Valero 07.2021 M. Tissot et Mme Villat
SDIS Nyon-Dôle	Service de la défense incendie et secours	GRI 07.2021 PCO	M. Goeffrey Geissmann
Délégation feu Genolier-Givrins-Trélex	Collaboration, échanges et soutien au SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier	GRI et JZU 07.2021 PCO et JZU	M. Goeffrey Geissmann 07.2021 M. Goeffrey Geissmann
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	CODIR : GRI CI : GGI 07.2021 PCO Président	
PJV	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Parc Jura Vaudois	ADA 07.2021 ADA	
SIDEMO	Gestion de la station entre Gland, Genolier et Arzier	JZU 07.2021 JZU	

Autres participations :

- ADCV
- UCV
- Soutien au GHOL
- Sodefor II (Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté)
- Romande Energie
- SPA
- Centre historique de Chiblins
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud- La Forestière
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites (Chésereux)
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois (ADA Comité)

9.2 RÉGION DE NYON

Pour mémoire, Région de Nyon est une association de communes du district. Elle réalise des projets pour la population et l'économie en matérialisant des synergies entre villes et villages.

Dans ce but, elle procède à des levées de fonds au travers de son dispositif d'investissement solidaire, le DISREN, composé de 37 membres.

Préavis DISREN présentés en 2021 :

N°	Thème	Descriptif	Montant
68/21	Environnement	Demande crédit seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région	CHF 84'803.—
67/21	Environnement	Demande crédit seconde du réseau agroécologique Cœur de la Côte	CHF 102'697.—
66/21	Mobilité	Réaménagement de la plateforme intermodale Gare de Rolle	CHF 312'352.—
65/21	Tourisme	Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du Col de la Givrine (parkings, abords, accès)	CHF 1'134'659.—
61/21	Mobilité	Demande de crédit 2 ^{ème} étape re-qualification Route Suisse (RC ₁) (traversée de Coppet)	CHF 268'211.—
3/21	Mobilité	Demande de crédit 2 ^{ème} étape re-qualification Route Suisse (RC ₁) (traversée de Coppet)	CHF 364'581.—

Thèmes de l'intégralité des préavis déposés par Région de Nyon :

Mobilité : 8

Investissements régionaux : 5

Présidence : 4

Environnement : 2

Finance : 3

Tourisme : 2

Culture : 1

Territoire : 1

Le détail de chaque préavis est consultable sur le site de Région de Nyon.

Le coût pour la commune en 2021 s'est élevé à CHF 39'200.— soit CHF 20.— par habitant.

9.3 SOCIÉTÉS LOCALES

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Bibliothèque Matulu
- Grande Brocante
- Groupe de Gym 60ans&plus
- Genolier Group Fitness

La séance de discussions et d'échanges avec la Municipalité de début d'année, concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points, n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison du Covid-19.

10. RELATIONS AVEC LA POPULATION

Le vin chaud du début de l'année a pu être maintenu, tout comme la fête du 1^{er} Août et le traditionnel repas de Noël offert à nos aînés-es à la plus grande satisfaction de toutes et de tous !

11. COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Suite à la réception des dernières factures liées aux travaux d'adaptation du terrain de football, le montant approuvé par le Conseil communal (CHF 297'000.-- / Préavis N° 54/2020) a été dépassé de CHF 71'000.--. Ce montant dépasse les compétences de la municipalité en matière de dépenses exceptionnelles ; dès lors, un préavis concernant ce dépassement sera déposé début 2022.

12. AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—

Achat de la parcelle N° 521 (8'230 m²) de Mmes Rolaz, d'un montant total de CHF 9'500.—.

Vente de la parcelle N° 867 (2'247 m²) à Mme Le Breton pour un montant de CHF 11'235.—.

13. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal, à son bureau, qu'à l'entier du personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis municipal N° 17/2022 concernant le rapport de gestion 2021

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) d'adopter le préavis de gestion 2021 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2021

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet



Liste des abréviations

Associations	Définition
ACP	Association intercommunale d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier CàD SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jura Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins-Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service Technique Intercommunal
UCV	Union des communes vaudoises

Abréviations courantes : liste non exhaustive

BH : borne hydrante

CODIR : comité de direction

ESP : eau sous pression

EU/EC : eaux usées/eaux claires

LAT – loi sur l'aménagement du territoire

PAC Bois de Chênes : plan d'aménag. cantonal

PDCom : plan directeur communal

PDDE : plan directeur de distribution de l'eau

PGA : plan général d'affectation

PGEE : plan général d'évacuation des eaux

PPA : plan partiel d'affectation

PPE : propriété par étage

RCCom : règlement sur la comptabilité des communes

FSA : Florence Sage

GGI : Gérald Girardet

PCO : Pascal Colombo

JZU : Jean Zucchello

ADA : André Darmon

GRI : Georges Richard

ERO : Evelyne Roth